

C. Métropole et colonies

1) L'expansion coloniale française à la fin du XIX^e siècle

- 1.1) La France accroît son empire colonial
- 1.2) Les motivations de l'entreprise coloniale
- 1.3) Le projet colonial contesté malgré la propagande

2) La politique coloniale de la III^e République

- 2.1) Conquérir et administrer
- 2.2) Mettre en valeur et exploiter
- 2.3) La société coloniale

Points de passage

1887 : Le code de l'indigénat algérien est généralisé à toutes les colonies françaises

1898 : Fachoda, le choc des impérialismes

Saigon, ville coloniale

C. Métropole et colonies

Pages 218-243

Image « La célébration de la mission civilisatrice, une *Le Petit Journal*, 19 novembre 1911 »**Vocabulaire et notions**

| | |
|-------------------|-----------------------------|
| Assimilation | Code de l'indigénat |
| Coloniaux | Colonies |
| Colons | Compagnies concessionnaires |
| Culture coloniale | Impérialisme |
| Indigène | Métropole |
| Missionnaires | Protectorat |
| Quinine | Résident général |
| Universalisme | |

Acteurs

| | |
|--------------------------------|--|
| Jules Ferry (1832-1893) | Pierre Savorgnan de Brazza (1852-1905) |
| Georges Clémenceau (1841-1929) | Hubert Lyautey (1854-1934) |
| Samory Touré (1830-1900) | Blaise Diagne (1872-1934) |
| Joseph Gallieni (1849-1916) | |

Dates

| | |
|--|--|
| 1830-1847 : Conquête de l'Algérie | 1848 : Abolition de l'esclavage |
| 1871 : Insurrection de la Grande Kabylie en Algérie | 1878 : Grande révolte des Kanaks en Nouvelle Calédonie |
| 1880 : Annexion du Congo | 1881 : Protectorat sur la Tunisie |
| 1881 : Publication du code de l'indigénat en Algérie et en Cochinchine | 1884-1885 : Conférence de Berlin |
| 1885 : Débat Ferry Clémenceau à l'Assemblée nationale | 1887 : Généralisation du code de l'indigénat |
| 1887 : Création de l'Union indochinoise | 1895 : Création de l'AOF |
| 1897 : Annexion de Madagascar | 1898 : Crise de Fachoda |
| 1910 : Création de l'AEF | 1906 : Création du mouvement des Jeunes Tunisiens |
| 1912 : Protectorat sur le Maroc | |

Problématiques*Pourquoi la III^e République se dote-t-elle d'un nouvel empire colonial ?**Comment la III^e République gère-t-elle son empire colonial ?***Introduction**

La France de l'Ancien Régime a déjà commencé la constitution d'un empire dès le XVI^e siècle dans les Caraïbes (Guadeloupe, Martinique par exemple) et l'Océan Indien (Réunion). Elle l'étend sous la monarchie de Juillet avec la conquête de l'Algérie en 1830 et sous le second Empire avec les conquêtes de la Nouvelle Calédonie et de la Cochinchine mais c'est bien la III^e République qui va considérablement élargir les possessions créant le second empire colonial au monde en 1914

1) L'expansion coloniale française à la fin du XIX^e siècle

Carte 2 p221 « L'empire français en 1914 »

1.1) La France accroît son empire colonial

La colonisation française connaît un renouveau sous la III^e République. Aux **explorations scientifiques**, comme celle de **Pierre Savorgnan de Brazza** au **Congo** de 1875 à 1879, succèdent des **expéditions militaires**. Des officiers, comme **Hubert Lyautey** ou Joseph **Gallieni**, sont chargés de conquérir des territoires par la force, ou la négociation avec les pouvoirs locaux. Gallieni combat au **Soudan**, au **Tonkin** et à **Madagascar**. Il pratique la « **pacification** » des territoires colonisés en combinant la brutalité militaire de la conquête et l'action politique et sociale.

A partir des premières conquêtes coloniales, la France étend et organise son empire. Elle signe des traités de **protectorat** en **Tunisie** en 1881 et au **Maroc** en 1912 et regroupe les colonies d'Afrique subsaharienne en fédérations appelées **Afrique-Occidentale française** (AOF) en 1895 et **Afrique-Équatoriale française** (AEF) en 1910. En 1895, la France annexe **Madagascar** et en 1897, elle crée **l'Union indochinoise**.

Tableau 2 p223 « l'empire français en 1911 »

La formation du nouvel empire ne suit pas de plan préétabli. Des axes sont néanmoins privilégiés en Afrique (**Afrique du Nord et occidentale**) et en Asie (unification progressive de la **péninsule indochinoise**) pour lui donner une cohérence géographique. **En 1914, l'empire colonial français est devenu le deuxième empire du monde** derrière celui des britanniques : 10 millions de km² (1 million en 1880) et 54 millions d'habitants (5 millions en 1880).

1.2) Les motivations de l'entreprise coloniale

Texte « Discours de Jules Ferry à l'Assemblée nationale le 28 juillet 1885 »

a) Redevenir une grande puissance

Carte 1 p221 « Le monde en 1914 »

« [...] le côté politique de la question. [...] »

Messieurs, dans l'Europe telle qu'elle est faite, dans cette concurrence de tant de rivaux que nous voyons grandir autour de nous, les uns par les perfectionnements militaires ou maritimes, les autres par le développement prodigieux d'une population incessamment croissante ; dans une Europe, ou plutôt dans un univers ainsi fait, la politique de recueillement ou d'abstention, c'est tout simplement le grand chemin de la décadence !

[...] Rayonner sans agir, sans se mêler aux affaires du monde, en se tenant à l'écart de toutes les combinaisons européennes, en regardant comme un piège, comme une aventure, toute expansion vers l'Afrique ou vers l'Orient, vivre de cette sorte, pour une grande nation, croyez-le bien, c'est abdiquer, et dans un temps plus court que vous ne pouvez le croire, c'est descendre du premier rang au troisième ou au quatrième. [...]

Il faut que notre pays se mette en mesure de faire ce que font tous les autres, et, puisque la politique d'expansion coloniale est le mobile général qui emporte à l'heure qu'il est toutes les puissances européennes, il faut qu'il en prenne son parti, [...]

on ne pouvait pas proposer à la France un idéal politique conforme à celui de nations comme la libre Belgique et comme la Suisse républicaine, qu'il faut autre chose à la France : qu'elle ne peut pas être seulement un pays libre, qu'elle doit aussi être un grand pays exerçant sur les destinées de l'Europe toute l'influence qui lui appartient, qu'elle doit répandre cette influence sur le monde, et porter partout où elle le peut sa langue, ses mœurs, son drapeau, ses armes, son génie... »

Discours de Jules Ferry le 28 juillet 1885 à l'Assemblée Nationale

Toutes les grandes puissances du XIX^e siècle sont **impérialistes** afin de s'assurer une position géopolitique favorable. Les conquêtes coloniales sont l'occasion **d'exalter l'orgueil national**. Pour la III^e République la projection coloniale est un moyen d'oublier la défaite de Sedan et de retrouver la gloire qui est due à la France.

Mais ces conquêtes projetées ne sont pas sans poser problème et à partir de 1880 on assiste à une véritable **course aux colonies**, les puissances européennes voulant alors se partager le monde. La **Belgique**, **l'Allemagne** et **l'Italie** rentrent alors dans cette course rejoignant le **Royaume-Uni**, la **France** ou le **Portugal** déjà présentes

Image 1 p230 « Le partage de l'Afrique à la conférence de Berlin »

La rivalité est particulièrement forte en Afrique où la France participe au partage du continent entre européens, notamment lors de la **conférence de Berlin en 1884-1885**.

Quatorze puissances s'accordent alors sur la définition de **zones d'influence**. Il ne s'agit pas d'un partage de l'Afrique au sens d'un découpage territorial préétabli mais d'une **clarification des règles du jeu dans la course au clocher** : la place au premier occupant, éviter les affrontements.

La conférence entend aussi garantir la **liberté de commerce** et de transit, particulièrement sur les fleuves et les littoraux

La Conférence fixe les modalités de l'appropriation afin d'éviter un conflit entre puissances. Mais le **point de vue du futur colonisé n'est pas pris en compte**, on insiste juste sur un respect de ceux-ci dans le but d'un apport de la civilisation.

Carte « Le choc des impérialisme en Afrique »

Point de passage p230-231 « Fachoda, le choc des impérialismes (1898) »

Mais cette entente est parfois remise en question par des tensions entre puissances colonisatrices. Ainsi en **1898**, à **Fachoda**, la mission française Congo-Nil, composée de 150 tirailleurs africains et de 12 officiers français dirigés par le **capitaine Marchand**, rencontre l'armée britannique du **général Kitchener**, venu depuis l'Égypte pour conquérir le **Soudan**. Les opinions nationales s'enflamment, laissant craindre une guerre franco-britannique. La France finit par se retirer, ouvrant la voie à un rapprochement diplomatique qui aboutit à la signature en 1904 de l'accord franco-britannique de l'Entente cordiale.

Le soutien de l'Angleterre permet à la France de dominer le Maroc en 1912 malgré l'opposition allemande. **Cette politique permet de déplacer les tensions intra-européennes hors d'Europe.**

b) Développer l'industrie et le commerce

Texte 2 p234 « Les Marseillais et l'empire colonial »

Dossier p234-235 « Marseille : la porte de l'empire »

« Sur le terrain économique, je me suis permis de placer devant vous, en les appuyant de quelques chiffres, les considérations qui justifient la politique d'expansion coloniale au point de vue de ce besoin de plus en plus impérieusement senti par les populations industrielles de l'Europe et particulièrement de notre riche et laborieux pays de France, le besoin de débouchés. [...] »

Discours de Jules Ferry le 28 juillet 1885 à l'Assemblée Nationale

Le colonialisme est justifié par des arguments économiques et stratégiques. Posséder un empire fournit des **matières premières** (agricoles et minières) et garantit des **débouchés** à la production nationale (les produits manufacturés des industries des métropoles). Cette dynamique est renforcée après 1873 car c'est la **Grande Dépression** (1873-1893) : les marchés européens se raréfient et on assiste à une tendance protectionniste de chaque puissance. Avoir ses possessions coloniales garantit l'accès à un **domaine réservé** qui peut limiter les crises.

Les colonies constituent aussi des **points d'appui géostratégiques** (la marine commerciale et de guerre peut s'appuyer sur un réseau mondial de ports sous souveraineté française) et des **réserves démographiques** (des troupes coloniales) en cas de conflit.

c) « *Civiliser les races inférieures* »

Image « *Les colonies françaises, couverture de cahier d'écolier, 1900* »

« Messieurs, il y a un second point, un second ordre d'idées que je dois également aborder, le plus rapidement possible, croyez-le bien : c'est le côté humanitaire et civilisateur de la question. Messieurs, il faut parler plus haut et plus vrai ! Il faut dire ouvertement qu'en effet les races supérieures ont un droit vis-à-vis des races inférieures... Est-ce que vous pouvez nier, est-ce que quelqu'un peut nier qu'il y a plus de justice, plus d'ordre matériel et moral, plus d'équité, plus de vertus sociales dans l'Afrique du Nord depuis que la France a fait sa conquête ? Quand nous sommes allés à Alger pour détruire la piraterie, et assurer la liberté du commerce dans la Méditerranée, est-ce que nous faisons œuvre de forbans, de conquérants, de devastateurs ? Est-il possible de nier que, dans l'Inde, et malgré les épisodes douloureux qui se rencontrent dans l'histoire de cette conquête, il y a aujourd'hui infiniment plus de justice, plus de lumière, d'ordre, de vertus publiques et privées depuis la conquête anglaise qu'auparavant ? »

Discours de Jules Ferry le 28 juillet 1885 à l'Assemblée Nationale

L'un des arguments de la colonisation est sa **mission civilisatrice** au bénéfice de populations considérées comme inférieures. Cette justification humanitaire s'inscrit dans l'héritage des sciences du XVIII^e siècle définissant et classifiant les races humaines (Emmanuel Kant, *Des différentes races humaines*, 1775).

Texte « *La colonisation vue par Victor Hugo, 1879* »

Forts de leur développement économique de leurs prouesses technologiques les Européens pensent qu'il n'y a qu'une seule civilisation, la civilisation occidentale. Il s'agit alors de **christianiser tout en civilisant** car les autres peuples, les autres cultures vivent encore à l'âge de pierre et ont des organisations politiques et sociales jugées peu développées. Donc la volonté d'apporter la lumière, la connaissance, le développement s'appuie sur une vraie **bonne conscience**.

Cela valorise les Français humiliés par la défaite de 1871. **Rares sont ceux qui font remarquer que la colonisation menée au nom de l'universalisme républicain contredit pourtant les principes des droits de l'homme.**

1.3) *Le projet colonial contesté malgré la propagande*

Texte 5 p237 « *Les crimes commis au nom de la civilisation* »

Dossier p 236-237 « *La république civilisatrice en débat* »

La colonisation n'intéresse, avant 1914, qu'un « parti » colonial restreint, groupe de pression informel composé de **militaires**, de **missionnaires**, de **membres de sociétés savantes** ou de **chambres de commerce** relayés par **quelques parlementaires**. Malgré une **propagande** intense (presse ou expositions coloniales comme celles de Marseille en 1906 et de Paris en 1907), la majorité des Français se désintéresse de l'empire.

Les milieux politiques et parlementaires sont divisés sur la politique coloniale.

Les milieux libéraux le considèrent comme un **gaspillage financier**. Les nationalistes estiment qu'il **détourne la France de la Revanche** contre l'Allemagne ou du développement des provinces métropolitaines. Une minorité dénonce la **violence infligée aux populations colonisées**.

Cette contestation culmine en **1885**, lors du vote de l'Assemblée nationale de crédits pour une expédition à Madagascar. D'après **débats** opposent **Jules Ferry** (surnommé « Ferry-Tonkin » par ses adversaires) au député radical **Georges Clémenceau** qui dénonce une politique aussi coûteuse qu'aventureuse, et défend l'idée que la France devrait privilégier sa politique européenne face à l'Allemagne.

La république tire pourtant profit du projet colonial pour s'enraciner, car l'empire contribue à l'**équilibre politique et social de la métropole**. Les **délinquants** et **opposants** y sont relégués (**bagnes** en Algérie, en Guyane et en Nouvelle Calédonie), tandis qu'une partie de l'exode rural est absorbé par des **emplois coloniaux** (armée et fonction publique) parfois échangés, de manière clientéliste, contre des suffrages.

2) La politique coloniale de la III^e République

Photo « Exporter : les quais d'Alger vers 1900 »

2.1) Conquérir et administrer

Image « Massacre du libéré Chêne et sa femme et ses deux enfants, *Le Monde illustré*, 1878 »

L'administration de l'empire colonial est relativement improvisée, entre les initiatives individuelles, les opportunités diplomatiques et les résistances des indigènes.

La **conquête coloniale** est menée par la **guerre** et par la signature de **traités diplomatiques inéquitables**, comme le **traité Makoko-Brazza** annexant le **Congo français** en 1882. Ces traités sont parfois modifiés pour accentuer la domination coloniale. Le **protectorat du Dahomey**, établi en 1878, est ainsi **transformé en colonie** en 1894, et son **roi Béhanzin exilé**.

Une partie des populations colonisées s'efforce de résister à cette conquête et les **insurrections** sont nombreuses : **guérillas armées** à la fin du XIX^e de **Hoang Hoa Tham** en **Indochine** et **Samory Traoré** en **Afrique de l'Ouest**, **révolte populaire à Madagascar** en 1897, **révolte des Kanaks** sous le commandement de **Altaï** en 1878

Une autre partie choisit d'y collaborer en s'engageant dans l'armée ou l'administration. **Blaise Diagne** est **fonctionnaire colonial sénégalais** et premier noir africain élu député au Sénégal en 1914. Il est favorable à l'**assimilation** des indigènes par l'extension de la citoyenneté en échange de la conscription. Il contribue à la mobilisation des soldats africains lors de la Première Guerre mondiale.

Tableau 1 p225 « Un ensemble de territoires aux statuts variés »

La métropole se dote d'une administration coloniale civile dirigée par un **ministère des Colonies** créée en 1894. Les territoires de l'empire, regroupés en fédérations, ont des statuts variables : **départements** français d'Algérie (depuis 1848), **colonies** sous administration directe (AOF, AEF, Nouvelle Calédonie, Indochine), **protectorats** placés sous tutelle d'un résident général français (Tunisie, Maroc).

L'administration coloniale s'efforce de connaître les populations colonisées pour mieux les contrôler. Ses cadres, formés depuis 1889 à l'**École coloniale**, ont un pouvoir très étendu qui leur vaut le surnom « *d'empereurs de la brousse* ». Ils s'appuient sur une **élite locale** qui, comme Blaise Diagne, revendique son **assimilation aux valeurs françaises et républicaines**.

2.2) *Mettre en valeur et exploiter*

Image 5 p227 « Une vision de la colonisation française »

Dossier p226-227 « L'Algérie : une colonie de peuplement »

Certains territoires (Algérie, Nouvelle Calédonie, Antilles) accueillent de nombreux colons français. D'autres sont jugés trop insalubres pour les Européens. **L'administration encourage la scolarisation, la lutte contre les épidémies, l'interdiction de l'esclavage indigène**, avec des résultats limités en dehors des **capitales coloniales modernes comme Alger, Dakar ou Saigon**.

Carte postale « Saigon, le Champ de Courses »

Point de passage p232-233 « Saigon : ville coloniale »

En 1887, Saigon est proclamée capitale de l'Union indochinoise. Réaménagée autour de la citadelle conquise en 1859, la ville se développe rapidement. De **nombreux bâtiments à l'architecture occidentale** sont construits (cathédrale, palais du gouverneur, poste, théâtre). A mesure que la population augmente, le centre-ville européen, autour de la **rue Catinat** où se concentrent les beaux magasins et les grands cafés « à la parisienne », s'étend vers le quartier commercial de **Cholon**, peuplé de **Chinois**. Les **Amanites**, de plus en plus nombreux, habitent les **périphéries**. Vitrine de la colonisation française en Indochine, **Saigon devient la « perle de l'Extrême-Orient »**.

La mise en valeur des colonies vise à développer l'agriculture, le commerce, la construction **d'infrastructures de transport** permettant l'importation en métropole de matières premières. Entre 1879 et 1906, 2035 km de **voies ferrées** sont bâtis en Algérie. Les **ponts** (Doumer à Hanoï, Faidherbe à Saint Louis), les **gares**, les **bâtiments administratifs** favorisent le développement économique. La colonisation transforme les villes en agglomérations modernes avec de larges avenues parcourues par le tramway comme à **Saigon**. Cette exploitation est parfois confiée à des sociétés concessionnaires, qui, l'éloignement aidant, agissent souvent indépendamment des pouvoirs publics.

Les arrière-pays restent largement enclavés et à l'écart de ces transformations. Les infrastructures permettant d'exporter vers la métropole sont privilégiées, comme les ports (Alger, Cotonou, Dakar, Saigon, Nouméa). Dans les villes, les **quartiers indigènes restent insalubres** et le contraste est fort avec les **quartiers européens modernes**. Les administrateurs formés à l'école coloniale privilégient souvent leur carrière et les intérêts de la France au détriment du bien-être des populations locales.

C'est une économie de traite qui s'installe. Les **ressources minières** jusqu'alors inexploitées et de **nouvelles cultures** (vignes en Algérie, arachides au Sénégal) sont destinées à **l'exportation en métropole**. **L'Etat concède à des sociétés privées l'exploitation des ressources** pour une durée de 30 ans. 70% du Congo sont ainsi partagés entre 40 firmes. **L'Algérie et l'Indochine**, au sein de l'empire, sont les principaux territoires d'investissements et d'échanges.

En Algérie, dès 1871, les **terres fertiles sont accaparées par les colons venus d'Europe**. De plus, les colonies doivent financer elles-mêmes leur mise en valeur par les **taxes et les impôts**, dont une partie est prélevée en nature, sous la forme d'un **travail forcé sur les chantiers publics appelés « prestation »**.

Le volume des cultures destinées à l'exportation progresse au détriment des **cultures vivrières**.

L'industrialisation se développe peu car la métropole protège ses propres industries.

La conquête coloniale a un coût. Entre 1850 et 1913, les **dépenses coloniales** représentent 10% des dépenses publiques. Si certains industriels et négociants s'enrichissent par la colonisation, ce constat ne peut être généralisé à l'ensemble du pays. L'empire ne reçoit que 10% des investissements français en 1913, et n'est que **le troisième partenaire commercial de la métropole** après l'Angleterre et l'Allemagne.

2.3) La société coloniale

Texte 1 p228 « Extraits du code de l'indigénat algérien »

Point de passage p228-229 « La généralisation du code de l'indigénat algérien dans les colonies françaises »

Si certaines colonies disposent d'une représentation parlementaire, l'empire colonial ne fonctionne pas de manière démocratique. La **représentation politique y est réservée aux citoyens français**. La majorité des **sujets** en sont exclus et soumis à partir de 1887 **au code de l'indigénat**, un droit inégalitaire appliqué par une administration peu contrôlée.

Après la répression de la révolte kabyle en 1871, les autorités coloniales maintiennent l'ordre par des lois visant spécifiquement les indigènes d'Algérie en 1881. Elles les généralisent en 1887, avec des adaptations, dans d'autres territoires.

L'empire colonial dispose ainsi d'un système juridique distinct de la métropole, inspiré de circonstances militaires puis appliqué par des autorités civiles. Les **sujets** soumis au **régime de l'indigénat** conservent les droits liés à leur statut personnel, comme la polygamie, mais sont **privés de leurs libertés publiques fondamentales** : le droit de vote, de réunion, de circulation. Ce qu'on appelle « **code de l'indigénat** » constitue, en réalité, une série de **mesures répressives** que l'administration peut adapter selon la situation locale.

Photo « Ecole des enfants de troupe des tirailleurs sénégalais, Soudan, 1906 »

Le médecin, le missionnaire et l'instituteur sont les trois acteurs majeurs mis en avant par la propagande républicaine et sur laquelle s'appuie la **politique d'acculturation de la République**. Chacun représente l'un des **bienfaits de la civilisation** que la France ambitionne d'apporter aux populations indigènes. **L'AMI** (Assistance médicale indigène, **service de santé publique** créée en 1899 à Madagascar puis étendue aux autres colonies à partir de 1905) permet aux médecins de **faire reculer les maladies**. La **cathédrale Notre-Dame de Saïgon** est construite entre 1877 et 1880. De 1884 à 1908, un **programme de scolarisation** est mis en place en Algérie.

Photo « Le travail forcé au Dahomey vers 1900 »

La société coloniale se caractérise essentiellement par ses inégalités et sa violence. Elle reste très éloignée des idéaux républicains. La **ségrégation** est omniprésente entre européens et populations locales. **L'ascension sociale est très faible**, sauf pour les auxiliaires coloniaux, juges, percepteurs d'impôts, officiers indigènes. Après 1887, l'extension du régime de l'indigénat permet de maintenir l'ordre de façon autoritaire.

Image « Affiche du jardin zoologique d'acclimatation, 1887 »

La culture coloniale diffusée par la **peinture orientaliste** et les **expositions coloniales** donne de l'empire une image d'exotisme rassurante, à travers la mise en scène de la domination européenne sur la nature et sur les hommes.

Conclusion

A la veille de la Première Guerre mondiale, la France dispose d'un vaste empire colonial, en particulier en Afrique et en Asie. Il résulte d'une politique active de conquête coloniale, imposée par les républicains depuis les années 1880. Elle se fait dans un contexte international tendu, particulièrement avec l'Angleterre qui partage les mêmes ambitions que la France.

La France aménage et administre les territoires colonisés à son profit et transforme en profondeur leur économie. La mise en œuvre, souvent brutale de la colonisation, et ses conséquences provoquent débats et résistances tant en métropole que dans les colonies.

Révisions et synthèse p240-241